

SYNTHÈSE DU PROJET INSTITUTIONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL (EPD) DE CLAIRVIVRE (2017 - 2021)



Établissement Public Départemental
Cité de Clairvivre
24160 SALAGNAC
Tél : 05.53.62.23.00
Fax : 08.05.63.90.76



Intégralité du projet disponible
sur le site de l'EPD Clairvivre

Cadre d'action du Projet Institutionnel

Le Projet Institutionnel (PI) définit la stratégie globale de l'EPD pour les cinq prochaines années.

Le document a pour vocation de proposer une vision transversale du fonctionnement et des principes fondamentaux portés par les professionnels de l'EPD.

Le PI propose également les orientations d'avenir qui constitueront les objectifs d'évolution pour la période « 2017 -2021 », période effective de mise en œuvre du Projet.

NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Dans le respect des lois de la République, de la Déclaration des droits de l'Homme et de la Charte des droits et des libertés, les personnels s'engagent à évaluer leurs pratiques et à les faire évoluer en permanence autour des principes suivants :

- ✓ le respect de la personne et de ses droits,
- ✓ la reconnaissance de la personne accueillie comme citoyen acteur au cœur du dispositif,
- ✓ le développement ou le maintien des capacités des personnes accueillies,
- ✓ l'expression de la personne accueillie et la considération de sa parole,
- ✓ l'implication de tous dans le service à rendre aux personnes accueillies.

Les professionnels s'engagent également à concevoir un projet individualisé pour chaque personne accueillie et à mettre en œuvre les moyens adéquats pour sa réalisation.

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

L'EPD est garant des valeurs du service public :

- ⇒ *Égalité* : elle implique l'absence de discrimination (selon l'origine, la religion, l'ethnie, l'âge, le sexe,...). À situation identique, les usagers doivent tous bénéficier des mêmes prestations.
- ⇒ *Neutralité* : le fonctionnement de l'établissement doit être guidé par l'intérêt général.
- ⇒ *Équité* : par la recherche d'une réponse adaptée aux besoins des usagers dans le cadre des missions fixées à l'établissement.
- ⇒ *Continuité* : par une obligation d'assurer le fonctionnement régulier du service.
- ⇒ *Adaptabilité* : l'établissement ne doit pas demeurer immobile face aux évolutions de la société.

NOS MISSIONS

L'EPD de Clairvivre a deux grandes missions :



- ✓ **Une mission médico-sociale** : il accueille et accompagne des personnes adultes handicapées au sein de quatre structures : l'ESAT Bertran de Born, le Foyer d'hébergement, le CRP et le SAMSAH. Ces établissements sont soutenus par des services transversaux.
- ✓ **Une mission commerciale** : gestion locative de logements et locaux, vente d'eau et de chauffage, hôtel, bar, restaurant, village de gîtes.

L'action des établissements et services de l'EPD s'inscrivent dans les principes réglementaires et notamment la loi du 2 janvier 2002

Les droits des usagers :

Pour chaque personne accueillie à l'EPD, il est remis :

- ✓ Le contrat de séjour, DIPC ou le contrat d'aide et de soutien par le travail
- ✓ Le livret d'accueil
- ✓ Le Règlement de fonctionnement
- ✓ La Charte des Droits et des Libertés

Le droit à l'expression et la participation des usagers :

Au-delà des possibilités offertes aux usagers de pouvoir exprimer leurs points de vue et de participer à la vie de chaque service, l'EPD propose un CVS commun pour le FH et l'ESAT et un CVS pour le CRP.

Cette instance donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'EPD.

LA POLITIQUE DE PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

L'EPD s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche de promotion de la bientraitance et de prévention des maltraitances auprès des personnes accueillies.



La bientraitance est une démarche collective pour identifier le meilleur accompagnement possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Chaque personne accueillie doit pouvoir bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement personnalisés contribuant au développement, au maintien et au rétablissement de son autonomie.

La mise en œuvre de la procédure institutionnelle de recueil, de traitement et d'analyse des incidents et événements indésirables est obligatoire sur l'ensemble du site.

L'EPD possède une Charte de la Bientraitance décrivant les engagements devant être portés par chacun.

LES SERVICES TRANSVERSAUX DE L'EPD

SERVICE RESSOURCES HUMAINES et FORMATION

- Accompagnement des salariés, gestion des payes....
- Plan de formation des professionnels.

SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER

- Gère l'ensemble des aspects comptables, et la réglementation,
- Soutient les projets.

SERVICES TECHNIQUES

- Entretien et aménagement des bâtiments,
- Installation et maintenance,
- Sécurité des biens et des personnes,
- Transports des personnes et marchandises.

SERVICE INFORMATIQUE

- Maintenance du parc informatique,
- Gestion du réseau,
- Hotline d'utilisation,
- Gestion de l'intranet,
- Suivi des applications métier.

SERVICE QUALITE

- Développer et coordonner les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la politique qualité EPD,
- Développement d'enquête de satisfaction,
- Pilotage du plan d'action global.

SERVICE COMMUNICATION

- Développer la communication externe,
- Créer des outils d'information et de communication interne favorisant l'information générale.

SERVICE LOGISTIQUE:

- Fourniture de repas, dans le cadre d'un self-service,
- Accueil avec présence d'un agent en permanence,
- Prestations de ménage dans les chambres et locaux,
- Déménagements et aménagements,
- Gestion du linge des personnes accueillies,
- Suivi des usagers sur le plan nutritionnel,
- Suivi et évaluation des démarches qualité et hygiène,
- Gestion de l'activité commerciale.

Les établissements et services médico-sociaux



LES ORIENTATIONS D'AVENIR



CRP

1. Accéder à la certification AFNOR pour le CRP et le CPO.
2. Actualiser les modalités d'accompagnement.
3. Action Globale vers l'Insertion Socio-professionnelle (AGIS !).
4. Développer une action de formation FLE.
5. Obtenir l'agrément CléA et proposer les apprentissages CléA au sein des préparatoires du CRP.
6. Développer la multimodalité au sein des formations du CRP.
7. Installer nos actions d'orientation ou de formation sur les territoires de proximité.
8. Favoriser l'aboutissement de la réinsertion professionnelle.



SAMSAH

1. Développement du SAMSAH par une augmentation du nombre de places et le développement de l'activité du service dans le Terrassonnais.
2. Développement de l'offre de prestations par la mise en place un service d'accueil de jour itinérant et le développement de l'aide aux aidants.



ESAT

1. La reconnaissance des compétences.
2. Le rapprochement avec les services transversaux.
3. L'ouverture vers le milieu ordinaire.
4. Le projet mobilité.
5. Création d'un atelier de transition pour jeunes d'IME, ouvriers préparant la retraite ou ceux ayant des besoins de rupture.
6. Diversification des activités de l'ESAT.



FH

1. Prise en compte de l'évolution du public
2. Améliorer l'accueil des entrants.
2. Création de l'accueil de jour.
4. Création d'un foyer occupationnel.
5. Création de places d'accueil temporaire.

LA DÉMARCHE « QUALITÉ » TRANSVERSALE À L'EPD

Axe 1 : Le respect des Droits des usagers :

⇒ mise en place d'une enquête de satisfaction, l'évolution du CVS, la constitution du dossier unique de l'utilisateur informatisé, la révision régulière des outils de la loi du 2 janvier 2002 et la participation des usagers.

Axe 2 : Protection des personnes et des biens :

⇒ amélioration de la signalétique, du traitement des événements indésirables, de la formalisation du circuit du médicament, de la rédaction des protocoles d'urgence ou de la politique de bientraitance.

Axe 3 : Accompagnement de la personne accueillie :

⇒ actualisation de la procédure du Projet individuel, développement des partenariats, ...

Axe 4 : Ouverture de l'établissement sur son environnement :

⇒ journées portes ouvertes, participation aux marchés locaux, veille active sur les actions locales...

Axe 5 : Organisation de l'établissement :

⇒ mise en place de la gestion des risques, enquête de satisfaction auprès des professionnels, formalisation de la politique d'achat, formations sur la prévention des maltraitances...